



RAPPORT DU JURY

Certification complémentaire Français langue seconde (FLS)

3 et 4 avril 2023

Rappel

L'examen de la certification complémentaire permet à des enseignants stagiaires ou titulaires de valider des compétences professionnelles particulières ne relevant pas du champ de leur concours de recrutement. Son objectif est aussi de constituer un vivier de compétences pour certains enseignements pour lesquels il n'existe pas de sections de concours de recrutement. La certification complémentaire FLS atteste que l'enseignant peut prendre en charge des élèves allophones.

Texte de référence

Note de service n° 2004-175 du 19-10-2004 parue au BO n° 39 du 28 octobre 2004.

Note de service d'actualisation n° 2019-104 du 16 juillet 2019, parue au BO n°30 du 25 juillet 2019.

1. Composition du jury

Présidente : **Madame Véronique BOULHOL**, IA-IPR de lettres, pilote académique du CASNAV.

Présidente adjointe : **Madame Élisabeth LINET**, IA-IPR d'italien

Membres du jury :

Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, faisant fonction d'IPR de lettres, professeur de lettres, lycée Claude Fauriel, Saint-Etienne, chargé de mission pour le CASNAV de Lyon

Madame Cathy COHEN, chargée de mission Relations Internationales - Maître de conférences (Sciences du langage et Anglais), INSPE, Université Lyon 1, ICAR



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CASNAV DE L'ACADEMIE DE LYON

Madame Mathilde DELARUE, chargée de mission pour le CASNAV de Lyon

Monsieur Anthony IRAILLES, chargé de mission pôle allophone Rhône 1er degré, suivi dossier EFIV

Monsieur Gauthier KRIN, formateur, CASNAV - Service académique de l'école inclusive, Rectorat de Clermont-Ferrand

Madame Céline LALUE-DESTERME, professeure UPE2A, collège M. Leroux, Villeurbanne, formatrice académique

Madame Marion LENA, chargée de mission pôle allophone Rhône 1er degré,

Madame Marie PEHLIVANIAN, professeure UPE2A, collège Jean Monnet, Lyon 2, formatrice académique

Madame Christine PEREGO, ATER Université de Grenoble-Alpes

Monsieur Wilfried SEGUE, responsable pédagogique DUAC FOS Licence 3, CIEF, Université Lumière Lyon 2

Madame Marine TOTOZANI, maitresse de conférences HDR à l'Université Jean Monnet, Saint-Etienne

2. Profils des candidats

- a. Répartition hommes / femmes : 3/37
- b. Statuts des candidats :
 - i. Titulaires certifiés : 7
 - ii. Titulaires agrégés : 0
 - iii. Titulaires PLP : 3
 - iv. Titulaires 1^{er} degré : 26
 - v. Stagiaires : 0
 - vi. Contractuels CDI second degré : 1
- c. Disciplines 2nd degré représentées : Lettres modernes (3), Histoire-Géographie (1), Anglais (1), Lettres-HG (1), Espagnol (1), Eco-gestion option



commerce et vente (1), Biotechnologies sante-environnement (1),
Documentation (2)

Statut	01	42	69	(sans affectation)	Total général
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE	1				1
CERTIFIE	2	1	3	1	7
PROFESSEUR DES ECOLES	5	2	16	3	26
PROFESSEUR DES LYCEES PROFESSIONNELS	1		2		3
Total général	9	3	21	4	37

3. Résultats

18 admis = 11 professeurs du premier degré et 7 du second degré

16 non admis = 13 professeurs du premier degré et 3 second degré

+ 2 absentes (1 premier degré et 1 second degré) et 1 désistement (premier degré)

Le taux de réussite est cette année de 53% (53% en 2022, 50% en 2019, 52% en 2020, 46,5 % en 2021).

La moyenne des notes obtenues par les candidats est de 11 et se distribue comme suit :

- 1^{er} degré : 10,7 /20

- 2nd degré : 11,8 /20

La médiane est à 10 (9 pour le 1er degré et à 11, 5 pour le second).

Moyenne des notes obtenues				
Département	01	42	69	(vide)
PROFESSEUR 2ND DEGRE	11,3	7	13,4	10
PROFESSEUR DES ECOLES	7	14	11,6	7,5
Total général	9	10,5	12	8,4



Département et corps / notes	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	18	20	ABS	DESIST	Total général
42		1			1							1				3 (1 non admis et 2 admis)
CERTIFIE		1														1 non admis
PROFESSEUR DES ECOLES					1							1				2 admis
69	2	1		5		3		3	1	1	2	2	1			21 (8 non admis et 13 admis)
CERTIFIE								1			1	1				3 admis
PROFESSEUR DES ECOLES	2	1		4		2		2	1	1	1	1	1			16 (7 non admis et 9 admis)
PROFESSEUR DES LYCEES PROFESSIONNELS				1		1										2 (1 non admis et 1 admis)
01	2	1	1	1			1		1					1	1	9 (5 non admis et 4 admis)
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE									1							1 admis
CERTIFIE							1							1		2 admis
PROFESSEUR DES ECOLES	2	1		1											1	5 (4 non admis et 1 admis)
PROFESSEUR DES LYCEES PROFESSIONNELS			1													1 non admis
(non renseigné : congé formation, mobilité, etc.)	1			1	1									1		4 (2 non admis et 2 admis)
CERTIFIE					1											1 admis
PROFESSEUR DES ECOLES	1			1										1		3 (2 non admis et 1 admis)
Total général	5	3	1	7	2	3	1	3	2	1	2	3	1	2	1	37

4. Constats du jury

Dans l'ensemble, les candidats maîtrisent de mieux en mieux les modalités et les enjeux de l'examen.

Les meilleurs candidats sont ceux qui ont construit une expertise solide, fondée aussi bien sur l'expérience que sur l'analyse d'outils et de méthodes. Ces candidats ont été en mesure d'explicitier clairement les motivations qui les poussent à passer cet examen et à vouloir travailler auprès des élèves allophones.



Les candidats ayant échoué de peu sont invités à persévérer dans leur réflexion et à se présenter à nouveau.

Les candidats dont la note ne dépasse pas 6 doivent absolument revoir leur motivation à présenter cette certification.

Réussir la certification suppose de faire des liens pertinents entre la pratique, et l'observation de terrain, et des apports théoriques de la formation. Mais il importe aussi de saisir les enjeux de l'apprentissage du FLES en menant une analyse précise des pratiques pédagogiques possibles auprès des EANA. La curiosité, l'intérêt pour la diversité linguistique et culturelle sont le préalable de cette analyse : on attend par exemple des candidats qu'ils sachent nommer les langues, en connaître les grandes familles et réfléchir sur les implications de cette catégorisation.

La certification atteste également un niveau professionnel qui prend en compte une forte dimension pédagogique ; le candidat doit avoir réfléchi à la mise en œuvre de la scolarisation des élèves allophones : quel apprentissage oral et écrit, et avec quelle articulation ? Quelle évaluation pertinente ? Comment mettre en place une inclusion efficace ? Quelle relation avec les pairs dans l'établissement ? Comment installer une relation avec les familles ? Comment mettre en place des projets à l'échelle de l'établissement et/ou du territoire ?

Comment se préparer ? L'année de la certification doit être exploitée dans son entier. L'inscription à l'automne auprès des services compétents (le CASNAV vous informera de la date dès qu'elle sera arrêtée) demande le dépôt d'un rapport composé d'un CV et d'un dossier d'au maximum 5 pages. Le premier doit mettre en évidence les diplômes et formations, mais aussi un état des expériences auprès d'élèves allophones. Le dossier a vocation à détailler une ou plusieurs expériences personnelles menées par le candidat. Il peut de manière très utile comprendre un développement commenté de celle de ces expériences qui lui paraît la plus significative. Ce rapport, non noté, permet au jury de



prendre la mesure de la candidature. L'épreuve elle-même, au printemps, est orale, dure ½ heure (10 minutes de présentation, 20 minutes d'échange). Le jury attire l'attention des candidats sur l'importance de prendre en compte une situation de certification : il attend des candidats qu'ils s'expriment oralement, non qu'ils lisent leur dossier in extenso ; de même, il recommande de veiller à la qualité de l'expression parfois relâchée (pas d'abréviation de type « prof », « géo » ni liaisons abusives par exemple). Enfin, à ce stade du parcours professionnel, l'oral est un échange avec le jury qui doit permettre au candidat de démontrer son engagement dans sa mission. La formation à la certification est ouverte à tous les candidats de l'académie qui ont déposé leur inscription : elle s'appuie sur nombre d'outils et de situations d'analyse propres à mettre en perspective l'expérience. Elle propose en outre des lectures dont certaines sont indispensables à la connaissance des publics allophones et à leur scolarisation.

Le sens d'une démarche certificative n'est pas toujours bien compris de certains candidats. Il persiste une confusion sur la nature d'une certification qui ne vise à se former sur les enjeux de la scolarisation des élèves allophones : la formation associée à la certification permet d'approfondir des connaissances et compétences déjà là, et n'a pas vocation à se présenter comme la première étape d'une reconversion professionnelle à venir.

Le jury souhaite enfin **féliciter les lauréats** de cette session : ils ont été capables d'une posture réflexive à la fois sur leur pratique et sur les connaissances acquises, notamment en didactique du FLES ; ils ont montré une véritable curiosité et un dynamisme sensible. Le jury invite les candidats de la session 2024 à compléter les conseils de ce rapport par une lecture attentive des attentes du jury détaillées dans le rapport précédent (session 2022).

**La présidente du jury,
Véronique BOULHOL**